



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

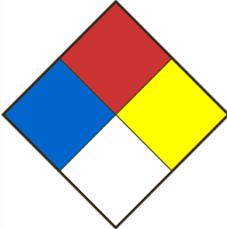
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit CHLORATE DE POTASSIUM		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique KClO <sub>3</sub>		Numéro MAT PP-0199 ; PR-0175	Masse molaire 122,55
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes POTASSIUM CHLORATE, OXYMURIATE DE POTASSIUM, CHLORATE DE POTASH, POTCRATE, SEL DE TARTARE			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2019-08-19	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Matières solides comburantes catégorie 1 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 4
<b>Mention d'avertissement</b>	DANGER
<b>Mentions de danger (H)</b>	H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation.
<b>Conseils de prudence (P)</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements et matières combustibles P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P283 Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P306 + P360 EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction. P371 + P380 + P375 En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. P420 Stocker à l'écart des autres matières. P501 Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<b>Santé</b> 2 <b>Inflammabilité</b> 0 <b>Réactivité</b> 3 <b>Spécial</b> OX

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Chlorate de potassium	3811-04-9	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements souillés. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau et faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenir une aide médicale immédiate.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Non-inflammable. Risques de feu ou d'explosion si chauffé ou broyé en présence de produits combustibles.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion / décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Chlorure d'hydrogène gazeux Oxydes de potassium. Chlore gazeux. Oxygène.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Oxydant puissant. Le contact avec des produits combustibles peut causer le feu. Le chlorate de potassium mélangé avec l'arsenic, le carbone, les hydrocarbures, le phosphore, les phosphures de métaux (aluminium, argent, cuivre, magnésium, mercure, zinc, etc...), les fines poudres de métaux (aluminium, cuivre, magnésium, zinc), le soufre, les sulfures et les thiocyanates de métaux peut exploser si initié par la friction, un choc ou la chaleur. Risques d'ignition ou d'explosion au contact des produits suivants: l'acide gallique, l'acide nitrique, l'acide sulfurique, l'acide tannique, le chlorure d'ammonium, l'hydroxyde d'ammonium, le sulfate d'ammonium, l'aqua regia, le bore, le brin de scie, le charbon de bois, le chrome, les cyanures, la farine, le fluor, l'iodure d'hydrogène, les hydrures de métaux, le lactose, le bioxyde de manganèse, l'hydroxyde de potassium, l'amidure de sodium, le dioxyde de soufre, les sucres, les tissus, le titane, la tourbe et le zirconium. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière. Couper toutes les sources d'ignition. Couvrir les résidus avec du carbonate de sodium ou de l'oxyde de calcium afin de neutraliser le produit. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits combustibles et organiques. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Chlorate de potassium	3811-04-9	VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Canada. LEP Colombie Britannique
		VECD, VEMP, DIVS	Donnée non disponible	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Apparence</b>	Poudre cristalline de couleur blanche-
<b>Odeur</b>	saline.
<b>Seuil olfactif</b>	Données non disponibles
<b>pH</b>	5.0 -6.5 à 61.3 g/l à 25°C.
<b>Point de fusion / congélation</b>	356°C-
<b>Point initial d'ébullition</b>	400°C (dec)
<b>Plage d'ébullition</b>	Données non disponibles
<b>Point d'éclair</b>	Données non disponibles
<b>Taux d'évaporation</b>	Données non disponibles
<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)</b>	Données non disponibles
<b>Tension de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	Données non disponibles
<b>Densité</b>	2.320g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau bouillante (8.61% @25°C, ). Insoluble dans l'alcool.
<b>Coefficient de partage--n-octanol/eau</b>	Données non disponibles
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible-
<b>Température de décomposition</b>	400°C
<b>Viscosité</b>	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Oxydant: risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible / organique.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Comburant.
<b>Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)</b>	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur ,flammes et étincelles.
<b>Substances incompatibles</b>	Les agents réducteurs forts (potassium, sodium, les hydrures de métaux), les acides forts, les alcools, l'hydroxyde d'ammonium, les cyanures, les hydrocarbures, les hypophosphites, les iodures, les matériaux organiques et combustibles, les phosphinates, les phosphures, l'hydroxyde de potassium, les fines poudres de métaux, le soufre, les sucres, les sulfites, les sulfures, les thiocyanates, la chaleur et l'humidité.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. - Chlorure d'hydrogène gazeux Chlore gazeux. Oxydes de potassium. Oxygène.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### CHLORATE DE POTASSIUM

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Irritation et larmoieiment.
<b>- Peau</b>	Irritation et dermatite.
<b>- Respiration</b>	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, nausées et vomissements.
<b>- Ingestion</b>	Irritation des muqueuses. Douleurs abdominales, lésions au foie et aux reins, crampes, diarrhées, maux de tête, vertiges, convulsions, méthémoglobinémie, nausées et vomissements. Des complications peuvent survenir quelques jours après l'ingestion, notamment des troubles sanguins (hémolyse et hémoglobinurie).
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure, dermatite, troubles nerveux, lésions aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, fatigue, anémie, méthémoglobinémie, nausées et vomissements.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral(e) - rat - 1,870 mg/kg. DL50 Cutanée: Donnée non disponible
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 5.1 mg/L.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	Toxicité pour les algues: Essai en statique CE50 - Nitzschia closterium - 2.8 mg/l - 72 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Donnée non disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1485
Appellation réglementaire	CHLORATE DE POTASSIUM
Classification du TMD	5.1 Matières comburantes
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	1kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Matières solides comburantes catégorie 1 Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 4
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-08-19